

# CONSEIL MUNICIPAL

## 18 octobre 2025

### - Informations

- À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, les municipalités doivent proposer un contrat de mutuelle pour leurs employés, et participer à hauteur de 15 € par agent et par mois. Nous sommes en attente de plus d'informations.

### - Délibérations

- La CCMVR proposer un marché public pour différents postes, comme l'entretien des extincteurs et des défibrillateurs. Pour l'instant nous sommes en attente de plus d'informations. Nous prenons une délibération pour accepter ce marché public.
- Droit de préemption : pour l'instant nous n'avons pas cette possibilité, donc nous délibérons pour avoir ce droit.

### - Logements municipaux

- Les travaux de l'ancienne mairie sont terminés et le locataire y habite depuis le 15 juillet.
- Le logement de l'école de Besse est vacant depuis le 1<sup>er</sup> octobre. Il faut faire un DPE avant de relouer. Des travaux pourraient être envisagés : une pompe à chaleur en remplacement des radiateurs électriques, et des toilettes à l'étage, Des devis vont être faits. Le loyer pourrait être d'au moins 550 €, à réévaluer en fonction des travaux qu'on y fera.
- Le logement au-dessus de la bibliothèque sera vacant au 1<sup>er</sup> janvier. À priori, il n'y aura pas de travaux à y faire. Nous allons nous rapprocher de l'auberge pour savoir si l'un des employés serait intéressé.

### - Problème des conteneurs

Suite à la reprise de la compétence « ordures ménagères » par la CCMVR, les poubelles doivent toutes être dans l'espace public, y compris celle du Pinatou. Mais l'auberge en a beaucoup et cela entraîne des nuisances visuelles et olfactives dans la rue derrière l'auberge. Lorsque les poubelles étaient dans la cour, les aubergistes les nettoyaient vu qu'elles étaient « privées ». Si elles sont dans la rue, le nettoyage est à la charge de la CCMVR qui ne l'assure pas. Un collectif de riverains a envoyé un courrier afin de se plaindre de ces nuisances, alors que le Pinatou accepte de les garder dans la cour et de les nettoyer. Nous attendons une solution de la part de la CCMVR.

Nous attendons toujours aussi que les services de la CCMVR déplacent un des conteneurs à verre de la mairie pour le mettre vers le pont de Via à côté des autres conteneurs.

### - Incivilités

Nous sommes en cours d'élaboration d'un courrier concernant diverses incivilités qui ont été constatées sur la commune, afin de sensibiliser l'ensemble de la population.

### **- Finances**

Les subventions concernant la construction de la mairie n'ont pas été versées en totalité, mais elles vont bientôt arriver.

Les finances sont donc bonnes et après remboursement du prêt pour l'avance de la TVA, il restera une bonne trésorerie.

Il est donc possible de mettre en route des travaux qui étaient en attente jusqu'à présent, notamment le mur du chemin des vignes à Crespinhac. Un devis a été validé à 11 488 € HT.

### **- Point sur les travaux**

- Le grillage à mettre entre le terrain municipal et M. Exbrayat est acheté et doit être posé prochainement. Le mur qui s'écroule entre chez Exbrayat et Billard n'a pas encore été refait.
- Les buissons devant la table d'orientation vont être arrachés par notre employé municipal, et seront remplacés par de l'herbe.
- Les autres travaux listés lors du dernier conseil municipal ont été réalisés.

### **- Inauguration de la mairie**

L'inauguration officielle s'est finalement déroulée le 30 août, avant le devoir de réserve.